

## **SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI, REPOSE EN PAIX**

Bien que la majorité des personnels ANPE ait manifesté le souhait stratégique d'une mobilisation reconductible, le 5 janvier 2009 à l'ouverture de France Emploi, il semble que sous l'influence des organisations syndicales du Régime d'Assurance Chômage (ASSEDIC), la mobilisation ANPE-ASSEDIC soit reportée au 8 janvier.

Et cette date a été retenue dans le cadre de l'intersyndicale ANPE-ASSEDIC (exceptées CGT, SUD et CNT), soit disant pour faciliter les modalités d'organisation.

### **A LA VEILLE DES DÉPARTS EN CONGÉS, OÙ SONT LES TRACTS D'APPEL À LA MOBILISATION ?**

### **OÙ SONT LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES POUR PRÉPARER LES ACTIONS ET MOBILISATIONS ?**

Dans de telles conditions, la CNT renvoie au libre arbitre de ses militants et sympathisants, la décision de participer ou non, le 8 janvier 2009, à la cérémonie d'enterrement de nos métiers et acquis sociaux, ainsi que de ceux des chômeurs (rarement considérés par les revendications des syndicats du service public de l'emploi).

La démonstration est faite que sans une mobilisation des personnels et un strict contrôle par la base en assemblée souveraine, tout mouvement est voué à une stratégie syndicale d'accompagnement des régressions sociales.

La CNT ANPE s'investira prioritairement dans les collectifs locaux qui fleurissent partout à l'initiative de non-syndiqués et soutiendra les initiatives émanant de la base.

### **QUELLE AVANCEE SOCIALE N'A PAS ETE ACQUISE PAR LA LUTTE ?**

La grève est l'arme des travailleurs puisqu'elle rappelle que ce sont eux qui produisent, transportent, éduquent, soignent... au bénéfice de l'ensemble de la société. N'en déplaise aux adeptes de la loi de la jungle, la grève reste bien un des derniers actes « altruiste » et « solidaire ». La grève dérange, soit, mais sans elle, pas de congés payés, pas de retraite, de droit du travail, de loisirs, de pouvoir d'achat, de soins, de protection des salariés, de services publics de qualité... Lutter ensemble, dans une communauté d'intérêt, non pour le seul bénéfice individuel mais pour le bien commun, c'est une évidence pour le gréviste qui ne partage que les gains de sa lutte, jamais les pertes.



**Section ANPE** ----- Paris, le 18 décembre 2008  
syndicat **CNT santé-social-ct région parisienne** [www.cnt-f.org/sante-social.rp](http://www.cnt-f.org/sante-social.rp)  
< 33 rue des vignoles 75020 Paris > < 06 20 44 61 93 > [section.anpe@cnt-f.org](mailto:section.anpe@cnt-f.org)

PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE, QUE PERSONNE NE DÉCIDE POUR TOI